Informations de base

1997/2206(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Marchés publics: participation des Groupements européens d'intérêt économique GEIE **Subject** 2.10.02 Marchés publics 3.45.07 Economie sociale, mutuelles, coopératives	

Acteurs principaux

Parlement européen	**Commission au fond**	**Rapporteur(e)**	**Date de nomination**
	ECON Economique, monétaire et politique industrielle	TAPPIN Michael (PSE)	20/10/1997
	Commission pour avis	**Rapporteur(e) pour avis**	**Date de nomination**
	JURI Juridique et droits des citoyens	VERDE I ALDEA Josep (PSE)	14/10/1997
Conseil de l'Union européenne			

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
09/09/1997	Publication du document de base non-législatif	COM(1997)0434	Résumé
21/11/1997	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
20/05/1998	Vote en commission		Résumé
20/05/1998	Dépôt du rapport de la commission	A4-0196/1998	
14/07/1998	Débat en plénière		
14/07/1998	Fin de la procédure au Parlement		
21/09/1998	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1997/2206(COS)

Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ECON/4/09286

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0196/1998 JO C 210 06.07.1998, p. 0006	20/05/1998	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T4-0419/1998 JO C 292 21.09.1998, p. 0018-0039	14/07/1998	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(1997)0434	09/09/1997	Résumé

Marchés publics: participation des Groupements européens d'intérêt économique GEIE

1997/2206(COS) - 09/09/1997 - Document de base non législatif

OBJECTIF: garantir la participation des Groupements européens d'intérêt économique (GEIE) aux marchés publics et à des programmes financés par des fonds publics. CONTENU: la communication de la Commission européenne vise à apporter les clarifications qui devraient lever toute incertitude pouvant encore faire obstacle à une utilisation optimale du GEIE dans le domaine des marchés publics et de l'accès au crédit qui y est directement lié ainsi que dans le domaine des programmes financés par des fonds publics. La Commission rappelle que le GEIE est actuellement le seul véhicule juridique de coopération directement rattaché à l'ordre communautaire et qu'il constitue à ce titre un élément prédominant de la coopération européenne, notamment pour les PME souhaitant prendre part à des projets d'envergure européenne. Elle estime essentiel que l'ensemble des acteurs concernés par l'utilisation du GEIE, entreprises ou organismes appelés à contracter avec le GEIE, prennent pleinement conscience de ses caractéristiques et de ses potentialités.

Marchés publics: participation des Groupements européens d'intérêt économique GEIE

1997/2206(COS) - 14/07/1998 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Michael TAPPIN (PSE, RU), le Parlement européen apporte son appui aux objectifs de la Commission. Il pense toutefois que la Commission pourrait faire plus pour promouvoir le recours des PME aux GEIE, par exemple en mettant sur pied un groupe de travail "GEIE" au niveau européen. Il invite également la Commission: - à présenter, dans un délai de deux ans, une nouvelle communication proposant des modifications des textes d'interprétation et, éventuellement, de nouvelles mesures de promotion du mécanisme des GEIE; - à inciter les Etats membres à identifier ou à créer des centres offrant conseils et formation de qualité aux PME désireuses de participer au mécanisme des GEIE; - à promouvoir l'utilisation des technologies de l'information dans le cadre de la diffusion des informations et des conseils; - à inciter les Etats membres à coopérer pour régler certains problèmes récurrents: responsabilité solidaire, contrats transnationaux, crédits, non-discrimination, etc; - à mettre en place un projet pilote relatif à un instrument financier visant à favoriser les investissements transfrontaliers dans l'Union afin de soutenir les efforts des GIE qui opèrent dans un autre Etat membre grâce à la mobilisation d'un réseau de banques et de fonds de capitaux à risques.